

PROCÈS-VERBAL

~~Cinquième~~ Rencontre du conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, tenue le 23 mai 2025 de 9h à 12h à l'aéroport de Mont-Joli, sous la présidence de M. Louis-Marie Bastille et à laquelle les membres présents forment quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Louis-Marie Bastille, président et administrateur – délégué de la MRC de Rivière-du-Loup
M. Bruno Paradis, vice-président 1 et administrateur – délégué de la MRC de la Mitis
Mme Sylvie Blanchette, vice-présidente 2 et administratrice – déléguée de la MRC de la Matapédia
M. Bertin Denis, administrateur – délégué de la MRC des Basques
M. Gérald Beaulieu, administrateur - délégué de la MRC de la Matanie
Mme Mélodie Mondor, secrétaire de la RTBSL
M. Jean-Charles Ledeuil, trésorier de la RTBSL

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mme Louise-Anne Belzile, agente de développement au Collectif régional de développement du BSL
Mme Sophie Duchaine, coordonnatrice de la Table régionale des élu-es municipaux du BSL
Mme Mélissa Fillion, adjointe de direction du Collectif régional de développement du BSL

ÉTAIENT ABSENTS

M. Serge Pelletier, administrateur – délégué de la MRC de Témiscouata M. Francis St-Pierre, administrateur – délégué de la MRC de Rimouski-Neigette

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M. Louis-Marie Bastille, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RTBSL-CA-2025-05-23/0042

M. Bastille constate le quorum et propose l'ouverture de la cinquième rencontre du conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RTBSL-CA-2025-05-23/043

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par M. Francis St-Pierre et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. **Ouverture de la séance et constatation du quorum**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 17 décembre 2024**
4. **Affaires administratives**
 - 4.1. Nomination au poste de secrétaire
 - 4.2. Définition des axes de la mission de la RTBSL
 - 4.3. Demande de contribution financière pour assurance responsabilité au CRDBSL
 - 4.4. Prolongation de l'entente visant le report de la responsabilité relative au service de transport collectif et adapté sur le territoire des MRC membres durant la période de mise en place de la Régie
5. **Affaires financières**
 - 5.1. Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024
6. **Ressources humaines**
 - 6.1. Calendrier de travail été-automne 2025
7. **Projets spéciaux**
 - 7.1. Nomination d'un·e représentant·e sur le comité de travail de l'UMQ sur les régies régionales de transport
 - 7.2. Nomination d'un·e représentant·e sur le conseil d'administration de l'ATCRQ
8. **Période de questions**
9. **Levée de la réunion**

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 17 décembre 2024

RTBSL-CA-2025-05-23/0044

Il est proposé par M. Gérald Beaulieu et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 17 décembre 2024 tel que rédigé et en s'abstenant de lecture.

4. Affaires administratives

4.1 Nomination au poste de secrétaire

Le poste de secrétaire de la RTBSL était occupé par Mélodie Mondor. Maintenant qu'une chargée de projet est en poste, il est proposé de lui céder le poste de secrétaire, afin d'éviter le dédoublement de ressources.

RTBSL-CA-2025-05-23/0045

CONSIDÉRANT QUE Mélodie Mondor occupait le poste de secrétaire en attendant l'embauche d'une ressource dédiée à la gestion de la RTBSL;

CONSIDÉRANT QUE Louise-Anne Belzile a été embauchée le 18 mars 2025 comme chargée de projet pour la gestion et le développement de la RTBSL;

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de M. Bruno Paradis, il est résolu à l'unanimité de nommer Louise-Anne Belzile comme secrétaire de la RTBSL, en date du 24 mai 2025.

4.2 Mandats de la RTBSL

L'entente relative à la constitution de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent prévoit que la RTBSL a pour objet l'organisation et l'administration d'un service commun de transport

collectif de personnes, de même qu'un service de transport adapté sur l'ensemble du territoire des MRC. Toutefois, il est souhaitable de préciser cette mission pour favoriser une compréhension commune et orienter de manière cohérente les travaux de la RTBSL.

RTBSL-CA-2025-05-23/0046

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la constitution de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent prévoit que la Régie a pour objet l'organisation et l'administration d'un service commun de transport collectif de personnes, de même qu'un service de transport adapté sur l'ensemble du territoire des MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la RTBSL oriente ses mandats;

CONSIDÉRANT QUE la précision des mandats permettra une compréhension commune et une orientation cohérente des travaux de la RTBSL;

CONSIDÉRANT QUE les mandats pourront toujours être modifiés et ajustés selon les besoins des MRC parties de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Blanchette et unanimement résolu d'adopter les quatre mandats suivants comme précision de l'objet de la RTBSL :

FINANCEMENT : Rechercher et faciliter la gestion du financement des dessertes locales et de la desserte interurbaine.

MUTUALISATION : Mettre en contact les gestionnaires des services de transport collectif des MRC pour favoriser l'expertise et l'innovation régionale.

INTERCONNEXION : Faciliter la connexion entre les dessertes locales afin de rendre accessibles les villes de centralité.

OPTIMISATION : Soutenir chaque desserte locale selon ses besoins respectifs afin de maintenir, développer et optimiser les services en place.

4.3 Demande de contribution financière pour assurance responsabilité au CRDBSL

Une demande est faite au CRDBSL afin de financer le coût des assurances pour la prochaine année étant donné que la Régie n'a pas encore de budget pour les opérations courantes de ce type.

RTBSL-CA-2025-05-23/0047

CONSIDÉRANT la résolution **RTBSL-CA-2024-06-12/0016** confirmant l'adhésion de la RTBSL aux assurances de la Fédération québécoise des municipalités pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (Régie) pour une police d'assurance responsabilité civile et erreurs et omissions pour ses administrateurs et dirigeants d'une valeur de 3675,48 \$ pour la période du 17 juin 2025 au 16 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la Régie doivent être financées par ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne possède actuellement aucune source de financement;

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de M. Francis St-Pierre, il est résolu à l'unanimité de demander une contribution financière non remboursable de 3 675,48 \$ au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

4.4 Prolongation de l'entente visant le report de la responsabilité relative au service de transport collectif et adapté sur le territoire des MRC membres durant la période de mise en place de la Régie

Adoption d'une résolution pour autoriser la signature d'une prolongation de l'entente visant le report de la responsabilité relative au service de transport collectif et adapté sur le territoire des MRC membre durant la période de mise en place de la Régie.

RTBSL-CA-2025-05-23/0048

CONSIDÉRANT QUE la Régie a signé en avril 2024 une entente avec les sept (7) MRC membre ayant pour objet de confier aux MRC la responsabilité relative au service de transport collectif et adapté sur leur territoire respectif durant la période de mise en place de la structure opérationnelle de la Régie, soit du 13 janvier 2024 au 31 janvier 2025 (l'«Entente»);

CONSIDÉRANT QUE les négociations avec le ministère des Finances en vue de mettre en place la structure financière de la Régie n'ont pas abouti à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'a pas encore la capacité opérationnelle pour dispenser les services prévus à son entente de constitution;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent sur la nécessité de prolonger l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bertin Denis et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le président de la Régie, M. Louis-Marie Bastille et sa secrétaire, Mme Louise-Anne Belzile, soient autorisés à signer le premier avenant de l'Entente avec chacune des sept (7) MRC membres de la Régie.

5. Affaires financières

5.1 Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024

Les membres prennent acte du rapport financier de l'exercice financier au 31 décembre 2024 déposé.

6. Ressources humaines

6.1 Calendrier de travail été-automne 2025

L'embauche d'une chargée de projet permet de faire progresser les axes de la mission actuellement prioritaires tout en réalisant l'engagement de concertation prévu à l'entente de financement avec le MTMD.

RTBSL-CA-2025-05-23/0049

CONSIDÉRANT QUE le financement du poste de chargée de projet est assuré par une convention d'aide financière avec le MTMD pour la mise en place d'une table de concertation régionale en transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les différents travaux de la RTBSL doivent être priorisés pour répondre aux besoins actuels des MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Beaulieu et unanimement résolu d'adopter le calendrier de travail suivant, sans exclure toute urgence qui devrait être priorisée pour bénéficier d'opportunités financières ou politiques:

- | | |
|--|--------------------|
| • Analyse des programmes de financement | printemps-été 2025 |
| • Analyse du cadre légal des régies | été 2025 |
| • Recueil d'infos sur fonctionnement MRC/OMIT | été 2025 |
| • Ébauche d'une mission | été 2025 |
| • Première rencontre de la table de concertation | automne 2025 |
| • Mise en place des CTT | printemps 2026 |

7. Projets spéciaux

7.1 Nomination d'un·e représentant·e sur le comité de travail de l'UMQ sur les régies régionales de transport

L'UMQ évalue actuellement la possibilité de mettre en place un comité de travail spécifique pour analyser le cadre légal et financier des régies régionales de transport. Si ce comité voit bel et bien le jour, la RTBSL doit exprimer sa volonté d'y siéger et nommer un·e représentant·e.

RTBSL-CA-2025-05-23/0050

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) mettra possiblement en place un comité de travail sur les régies régionales de transport;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura comme principale mission d'évaluer le cadre légal et financier des régies régionales de transport;

CONSIDÉRANT QUE la RTBSL souhaite siéger à ce comité de travail s'il est formé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis St-Pierre et unanimement résolu de nommer Mme Louise-Anne Belzile comme représentant-e de la RTBSL sur le comité de travail de l'UMQ sur les régies régionales de transport.

7.2 Nomination d'un-e représentant-e sur le conseil d'administration de l'ATCRQ

Mélodie Mondor siège au nom de la RTBSL sur le conseil d'administration de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ). Elle souhaite céder le poste à Louise-Anne Belzile, chargée de projet, afin de se retirer progressivement de la RTBSL et permettre une collaboration plus étroite entre l'ATCRQ et la RTBSL.

RTBSL-CA-2025-05-23/0051

CONSIDÉRANT QUE Mélodie Mondor siège sur le conseil d'administration de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);

CONSIDÉRANT QUE Louise-Anne Belzile est entrée en poste comme chargée de projet le 18 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la RTBSL souhaite continuer de siéger au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'ATCRQ souhaite que Mélodie Mondor puisse conserver son siège jusqu'à l'assemblée générale de l'organisme;

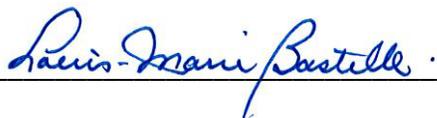
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Paradis et unanimement résolu de nommer Louise-Anne Belzile comme représentante de la RTBSL sur le conseil d'administration de l'ATCRQ.

8. Période de questions

Aucune personne ne s'est présentée à la séance publique.

9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à l'unanimité que l'assemblée soit levée.



Louis-Marie Bastille, président



Mélodie Mondor, secrétaire